

# SÉJOUR À SAINT-JEAN-DE-MONTS

## BALADES DOUCES ET VISITES EN VENDÉE

Village vacances Cap France

SAMEDI 18 À SAMEDI 25 MARS 2023

Inscriptions avant le 27 janvier 2023  
24 places maximum

*Pour nos licenciés 2FOPEN*

### BALADES & ANIMATIONS

Balades dans des paysages variés :  
océan, forêt et marais

Un guide pour tout le groupe

Journée en bateau vers l'île d'Yeu

Présentation d'une activité  
ostréicole avec dégustation

Visites du Moulin de Rairé  
et de la Bourrine à Rosalie

Soirées animées

### VILLAGE VACANCES CAP FRANCE\*\*\* SAINT-JEAN-DE-MONTS

Pension complète (8 jours, 7 nuits)  
580 € par personne en chambre de 2



Séjour à Saint-Jean-de-Monts  
Balades douces et visites en Vendée  
et sur le littoral Atlantique  
Du samedi 18 au samedi 25 mars 2023  
8 jours/7 nuits en pension complète

## HÉBERGEMENT

### Village vacances Cap France « La Rivière » \*\*\*

48 Rue de la Chesselière  
85160 Saint-Jean-de-Monts  
Tél. 02 51 58 21 28

<https://www.village-vacances-lariviere.com>

#### Horaires d'ouverture de la réception

8h30 à 12h30 – 17h00 à 20h00

#### Équipements et animations

La détente et le repos sont des composantes essentielles pour des vacances réussies. « La Rivière » à Saint-Jean-de-Monts en Vendée est un club de vacances à taille humaine avec des chambres confortables. Réparties entre deux espaces, « Le Logis » et « Le Patio », chaque chambre dispose d'une salle de bain privative avec douche et d'une télévision. Au sein de chaque espace, certaines chambres sont à l'étage, accessibles par ascenseur.

En constante rénovation, les chambres sont toutes différentes et sont rénovées, décorées avec l'inspiration du moment par le staff technique de La Rivière et des salariés en insertion par le travail. Séjourner en Vendée et dormir dans une chambre de La Rivière, c'est participer à une démarche d'insertion. 3 types de chambres sont proposés.

Lits faits à l'arrivée. Linge de toilette fourni. Ménage de fin de séjour assuré par le village vacances.

#### Disponibilité des chambres

Arrivée à partir de 17h. Départ avant 9h30. Bagagerie à disposition aux horaires d'ouverture de la réception.

Le wifi est disponible gratuitement dans toute l'enceinte du village club. Soirées animées.

## RESTAURATION

### Pension complète du dîner du 1<sup>er</sup> jour au petit-déjeuner du dernier jour.

Salé, sucré, boissons chaudes, boissons froides, vous composez votre propre petit-déjeuner sous forme de buffet. Au déjeuner et au dîner, dégustez des menus uniques variés, établis à base de produits locaux et de saison favorisés en circuits courts pour une restauration du terroir en parfaite harmonie avec les producteurs. De l'entrée jusqu'au dessert, vous êtes servis à l'assiette par l'équipe de salle aux petits soins pour vous. Le Village Vacances détient le label « 4 saisons », développé par le réseau Cap France, ce label certifie notre engagement dans une démarche d'excellence valorisant les productions locales et de saison.

Pour les journées de balades, une formule panier-repas est proposée. Chaque participant prépare son pique-nique selon ses goûts lors d'un buffet le matin au petit-déjeuner. La résidence prête un kit pique-nique comprenant une glacière isotherme individuelle avec des contenants adéquats pour garder votre pique-nique au frais jusqu'au midi. **Prévoir 2 gourdes pour l'eau et le vin.**



## TRANSPORT

Le transport aller-retour domicile/Saint-Jean-de-Monts et sur place n'est ni organisé, ni inclus dans le prix. Une voiture est indispensable pour rejoindre les points de départ des balades.

## BALADES DOUCES

Les balades ne présentent pas de grandes difficultés : terrain plat, parfois sablonneux, absence de dénivelé.

Le rythme de marche sera tranquille afin de profiter des commentaires du guide et de tenir compte des passages dans le sable. Les kilométrages sont précisés dans le programme ci-après.

Itinéraires de 5 à 10 km. Temps de marche estimé de 1 à 3 heures.

Balades dans des paysages variés : océan, forêt et marais.

Présentation d'une activité ostréicole avec dégustation, visites du Moulin de Rairé et de la Bourrine à Rosalie.

Journée en bateau vers l'île d'Yeu.

Un guide pour tout le groupe.

## ENCADREMENT DES BALADES ET ACCOMPAGNEMENT

Un guide encadrera les balades. Une accompagnatrice de la 2FOPEN sera également présente sur place.

## INFORMATIONS TOURISTIQUES

Office de Tourisme de St Jean de Monts

Téléphone : : 02 72 78 80 80

Site : <https://paysdesaintjeandemonts.fr/>



## COVID-19

Tous les participants respecteront la réglementation en vigueur au moment du séjour. A ce jour, 20 décembre 2022, aucun protocole sanitaire particulier n'est en vigueur au village vacances La Rivière. En cas d'évolution des consignes sanitaires, les participants seront informés avant le début du séjour et devront se soumettre aux dispositions prises.

## LICENCE ET CERTIFICAT MÉDICAL

Chaque participant est tenu d'être en possession de sa licence 2FOPEN 2022-2023. Il devra fournir un certificat médical (original ou copie) de non contre-indication à la pratique de la randonnée ou à défaut, l'attestation questionnaire de santé (original ou copie), dûment complétée et signée (dans certaines conditions) lors de son adhésion 2022/2023.

Crédits photos : 2FOPEN- ©Cap France La Rivière

La Fédération 2FOPEN est immatriculée au registre des opérateurs de voyages et de séjours sous le N° IM037150001 - RCP : MAIF (200 avenue Salvador Allende - 79038 NIORT cedex 9 - contrat n° 0902908N) - Garantie Financière : FMS-UNAT (8 rue César Franck - 75015 PARIS) - Agrément JS : 11773



## PRÉ-PROGRAMME

Ce programme est donné à titre indicatif. Il est susceptible d'être modifié en fonction des impératifs de réservation des visites, des horaires de marée, des conditions météo et aléas divers. Aucun dénivelé.

### Jour 1 - Samedi 18 mars 2023

#### Bienvenue à Saint-Jean-de-Monts

Installation à la résidence « La Rivière » à partir de 17h00.

Apéritif de bienvenue – Présentation de la 2FOPEN, du programme et du site.  
Dîner et soirée conviviale « Faisons connaissance ».

### Jour 2 - Dimanche 19 mars 2023 avec guide

Départ de la Rivière en voiture particulière

Randonnée de 6 km LA BARRE DE MONTS : Marais, forêt, littoral dunaire...

Le Pey de la Blet, à la Barre-de-Monts, est un point de vue culminant à 25 mètres qui surplombe la canopée en offrant une vue imprenable sur les marais vendéens, la forêt dunaire et l'océan.

Déjeuner à la Rivière

Départ de la Rivière en voiture particulière

Route vers Sallertaine (26 km AR), petit village typique du marais vendéen, devenu un incontournable du tourisme local...

Visite de la Bourrine à Rosalie : lieu pittoresque et champêtre, dans son écrin de verdure, elle témoigne de la vie maraîchine quand on s'y déplaçait encore en sabot l'été, en yole l'hiver.

Laissez-vous conter l'histoire de Rosalie avec le cœur...

Dîner à la Rivière - Soirée animée

### Jour 3 - Lundi 20 mars 2023 avec guide

Départ de la Rivière en voiture particulière

#### Journée Ile de Noirmoutier

Randonnée au Polder de Sébastopol (réserve naturelle) avec approche sur le passage du Gois, route submersible et site unique. 8-10 km.

#### Découverte de Noirmoutier

Le pique-nique près du Gois sera en fonction des marées et de la météo.

Balade dans les petites ruelles, bord de mer, petites maisons et places, la plage des dames, et ses cabines années 20-30, le bois de la Chaize (pins maritimes, chênes verts...).

Retour aux voitures et à la Rivière.

Dîner à la Rivière - Soirée animée

### Jour 4 - Mardi 21 mars 2023 avec guide

Départ de la Rivière en voiture particulière

Randonnée de 8 km – Au fil du parcours vous découvrirez le Marais Breton, le port ostréicole et les pêcheries de carrelots.

Port des Brochets et/ou du Bec (appelé port-chinois).

Déjeuner à la Rivière

Départ de la Rivière en voiture particulière

Route vers Sallertaine (26 km AR). Pour la visite du Moulin de Rairé, unique moulin à vent qui n'a jamais cessé son activité ; commentaires faits par le meunier qui vous fait partager sa passion.

Retour aux voitures particulières.

Sur le retour, arrêt à Saint-Jean-de-Monts pour découverte de notre station avec le guide.

Dîner à la Rivière - Soirée animée

### Jour 5 - Mercredi 22 mars 2023 avec guide

Matinée libre.

Possibilité de découvrir le marché de Jean de Monts à 700 m de l'hôtel, étals des produits locaux, légumes des jardins de monts, crustacés et poissons de nos mers, et promenade dans les rues de la ville, front de mer et l'Estacade.

En option : Balade longe côte. (minimum 10 personnes) Supplément de 12 €/personne.

Durée 1h30, avec guide breveté. Equipement fourni. Le rendez-vous sera précisé en début de séjour.

Déjeuner à la Rivière

Après la matinée libre pour l'occuper selon ses envies ou choisir l'option longe-côte, visite chez l'Ostréiculteur à Fromentine (prévoir 2h) où on se rendra en voitures particulières.

Vous serez accueillis par le marin ostréicole qui vous parlera de ce métier difficile qu'il connaît bien. Vous dégusterez " les huîtres Atlantique Vendée ", accompagnées d'un verre de muscadet.

Dîner REPAS VENDEEN - Soirée animée

### Jour 6 - Jeudi 23 mars 2023 avec guide

#### Yeu dans les yeux

Départ de l'hôtel en voitures particulières jusqu'à la gare maritime puis on embarque pour la traversée. (40 km A/R pour accès gare maritime de Fromentine ou St Gilles Croix de Vie).

Sentinelles avancées de la côte vendéenne, cette île en plein océan, est un paradis apprécié par ses visiteurs. Paysages surprenants du vieux château au port de la Meule et de la plage des Sioux et des Vieilles.

Randonnée de 6 à 8 km.

Déjeuner pique-nique

Temps libre à Port Joinville : en autonomie pour flâner dans les rues, s'installer à une terrasse de café ou continuer à marcher avec le guide.

Dîner à la Rivière - Soirée animée

### Jour 7 - Vendredi 24 mars 2023 AVEC GUIDE

Départ de la Rivière en voiture particulière

Randonnée de 8 km à St Gilles Croix de Vie.

De très beaux panoramas sur l'océan, et les ports de pêche et de plaisance, remarquablement abrités dans l'embouchure de la Vie et du Jaunay.

Déjeuner pique-nique chaud livré (min 25 personnes)

Découverte de Saint Gilles Croix de Vie.

Retour par la Corniche Vendéenne

La Corniche de Sion et son Trou du Diable

Dîner à la Rivière : REPAS « PLATEAU DE FRUITS DE MER ».

### Jour 8 - Samedi 25 mars 2023

Petit déjeuner et départ.

## RÈGLEMENT

- Acompte de 30% à la signature du contrat, avant le 27/01/2023.

- Le solde au plus tard le 17/02/2023.

Moyens de paiement : chèque, virement, chèques vacances

## ANNULATION / ASSURANCE FACULTATIVE

En cas d'annulation du séjour de la part des participants, se référer aux conditions particulières de vente.

Il est possible de souscrire une assurance voyage facultative (cf. garanties Groupe MAIF/ASSURINCO et/ou Allianz Travel jointes). La souscription d'assurance doit impérativement être effectuée au moment de l'inscription au séjour.

Annulation voyage : Groupe MAIF/ASSURINCO 19 € (24 € pour la single) en souscrivant vous-même :

<https://unat.assurinco.com/souscrire>

Multirisque : Allianz Travel (nous consulter)

Assistance Plus : Allianz Travel (nous consulter)

## TARIF PAR PERSONNE

En chambre 2 personnes : **580 €**

Supplément chambre individuelle : **119 €**

Un accompagnateur randonnée pour l'ensemble du groupe (24 personnes au maximum)

Attention : ce tarif est établi sur la base d'un groupe de 24 personnes. Si ce nombre n'est pas atteint, le prix du séjour pourra être revu à la hausse ou le séjour pourra être annulé (information communiquée avant le 15/02/2023).

Nous ne pouvons garantir aux personnes s'inscrivant seules de trouver une personne avec laquelle partager la chambre.

## Ce prix comprend :

- Hébergement en pension complète, 2 personnes par chambre, du dîner du 18 mars au petit-déjeuner du 25 mars 2023
- Taxe de séjour incluse
- Linge de toilette, draps et couvertures fournis, lits faits à l'arrivée et ménage de fin de séjour inclus
- Buffet de petit déjeuner, déjeuner (café et vin inclus) dîner (vin inclus)
- Activités programmées encadrées (1 guide pour tout le groupe)
- Journée Ile d'Yeu/ Moulin de Rairé/ Bourrine à Rosalie/ Ostréiculteur
- Apéritif d'accueil et de fin de séjour. 5 soirées animées par le village vacances.

## Ce prix ne comprend pas :

- Transport aller-retour domicile/Saint-Jean-de-Monts et sur place. Voiture indispensable pour rejoindre les points de départ des activités
- Supplément chambre individuelle (sous réserve de disponibilité) : 119 €
- Activité longe-côte, supplément 12 €
- Licence 2FOPEN 2022-2023
- Assurance facultative
- Dépenses personnelles.

## RENSEIGNEMENTS/INSCRIPTIONS 2FOPEN AVANT LE 27/01/2023

Maison des Sports de Touraine

Rue de l'Aviation 37210 PARÇAY-MESLAY

Tél. 07 82 64 37 16 ou 02 47 40 05 39

Juliette CONAN : Tél : 07 82 64 37 16 - Mail : juliette.conan@2fopen.com

Site : www.2fopen.com

**Organisateur :** 2FOPEN  
 Maison des Sports de Touraine  
 Rue de l'Aviation 37210 PARCAY-MESLAY  
 02 47 40 05 39

**Contact :** Juliette CONAN  
 07 82 64 37 16  
 juliette.conan@2fopen.com

**CONTRAT DE SÉJOUR INDIVIDUEL** (remplir 1 contrat par participant)  
**Séjour balades douces de printemps (85) à Saint-Jean-de-Monts**  
**du samedi 18 (17h) au samedi 25 mars 2023 (10h)** (8 jours/7 nuits)

PARTICIPANT(E)			
NOM	PRÉNOM	DATE DE NAISSANCE	N° de licence 2FOPEN *
Adresse postale :			
Code postal :		Ville :	
Téléphone :		@ :	

\* Le (la) participant(e) doit obligatoirement être licencié(e) pour la saison sportive en cours à la date de la signature du contrat et aux dates au séjour

<p><b>Le prix comprend :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Hébergement au village Vacances La Rivière à Saint-Jean-de-Monts en pension complète du dîner du 18 mars au petit déjeuner du 25 mars</li> <li>• Taxe de séjour, linge de toilette, draps et couvertures fournis. Lits faits à l'arrivée, ménage de fin de séjour</li> <li>• Vin à discrétion aux repas et café au déjeuner</li> <li>• Balades programmées et encadrées avec un guide pour tout le groupe</li> <li>• Journée Ile d'Yeu/visite de la bourrine à Rosalie/visite du moulin de Rairé/visite Ostréiculture</li> <li>• Apéritif de bienvenue/pot de départ</li> <li>• Soirées animées par le centre</li> <li>• Présence d'un accompagnateur de la 2FOPEN</li> </ul>	<p><b>Le prix ne comprend pas :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Transport aller-retour domicile/Saint-Jean-de-Monts et sur place pour se rendre aux activités</li> <li>• Visites non prévues au programme</li> <li>• Supplément longe côte proposé le jour 5 : 12 €</li> <li>• Supplément chambre individuelle (sous réserve de disponibilité) : 119 €</li> <li>• Licence 2FOPEN 2022-2023</li> <li>• Assurance facultative</li> <li>• Dépenses personnelles</li> </ul>
---	--

FORMULE(S) PROPOSÉE(S) ET PRIX	MONTANT
Séjour en chambre double	580 €
Supplément chambre individuelle – 119 €	€
<b>MONTANT TOTAL</b>	€
<p><b>Acompte de 30% à la signature du contrat avant le 27 janvier 2023</b></p> <input type="checkbox"/> Chèque à l'ordre de 2FOPEN n° ..... Banque : ..... <input type="checkbox"/> Virement (IBAN : FR76 1870 7006 6009 1218 3485 890 / BIC : CCBPFRPPVER) <input type="checkbox"/> Chèques ANCV : .....	€
<p><b>Je souhaite souscrire l'assurance facultative (A faire le même jour que la signature de ce contrat) :</b></p> <input type="checkbox"/> Option 1 : Formule Annulation (avant le séjour) en souscrivant vous-même à <a href="https://unat.assurinco.com/souscrire">https://unat.assurinco.com/souscrire</a> <input type="checkbox"/> Option 2 : Formule Multirisque (avant et pendant le séjour) * <input type="checkbox"/> Option 3 : Formule Assistance Plus (pendant le séjour) * <i>*(Nous consulter avant de retourner ce contrat)</i>	€

<input type="checkbox"/> Chèque à l'ordre de 2FOPEN n° ..... Banque : ..... <input type="checkbox"/> Virement (IBAN : <b>FR76 1870 7006 6009 1218 3485 890 / BIC : CCBPFRPPVER</b> )	
<b>SOLDE 70 % du prix du séjour à régler avant le <u>17 février 2023</u></b>	€

**Votre inscription prendra effet auprès de l'organisateur à réception de votre contrat signé (en 2 exemplaires dont vous conserverez une copie), accompagné du règlement de votre acompte.**

❖ **Personne à prévenir en cas d'urgence**

Nom : ..... Téléphone : .....

**Je soussigné(e).....certifie avoir pris connaissance auprès de l'organisateur :**

Du descriptif du séjour (formalités, le cas échéant révision des prix, etc.) ainsi que des Conditions Générales et, le cas échéant, Particulières de Vente. La signature du présent contrat implique leur acceptation sans réserve.

Des informations contractuelles ci-jointes.

Des conditions et garanties de l'assurance optionnelle groupe MAIF/ASSURINCO et/ou Allianz Travel

**Je déclare y souscrire :**  **oui** (si oui, préciser laquelle.....)  **non**

La souscription doit impérativement être effectuée au moment de l'inscription.

**COVID-19 :** les participants respecteront la réglementation et les protocoles sanitaires en vigueur au moment du séjour, à l'intérieur comme à l'extérieur, lors des visites, etc. A ce jour, 15/12/2022, le pass vaccinal n'est plus exigé dans les restaurants et les lieux de visite. En cas d'évolution des consignes sanitaires, les participants seront informés avant le début du séjour.

*La 2FOPEN peut être amenée à utiliser et diffuser à titre gratuit et non exclusif des photographies vous représentant, réalisées pendant le séjour (détails dans le document « Informations Contractuelles » ci-joint)*

Si vous vous y opposez, cochez la case

Contrat établi à.....en deux exemplaires, le.....

**Signature du (de la) représentant(e) de l'organisateur**

**Signature du (de la) licencié(e)**

## INFORMATIONS CONTRACTUELLES

### Résiliation du contrat

Vous avez la possibilité de résilier ce contrat à tout moment, avant le début des prestations. Pour que cette résiliation soit valable, vous devez informer par courriel de préférence recommandé ou par courrier recommandé la 2FOPEN à l'adresse suivante : Maison des Sports de Touraine - Rue de l'Aviation - 37210 PARÇAY-MESLAY

La 2FOPEN vous appliquera en ce cas des frais de résiliation et pourra les retenir tout ou partie des acomptes ou du solde déjà versés, selon l'échéancier correspondant à la prestation :

**Billetterie** : Aucun remboursement.

**Billets d'avion** : Remboursement prévu conformément aux conditions de vente des compagnies aériennes.

#### Séjours :

- Annulation plus de 30 jours avant le départ : 50 € de frais de dossier par personne ;
- Annulation entre 30 jours et 21 jours avant le départ : 25% du montant TTC du voyage retenu ;
- Annulation entre 20 jours et 8 jours avant le départ : 50% du montant TTC du voyage retenu ;
- Annulation entre 7 jours et 2 jours avant le départ : 75% du montant TTC du voyage retenu ;
- Moins de 2 jours du départ : 100% du montant TTC du voyage retenu.

Ces frais de résolution ne seront pas dus si le contrat est résilié à la suite de circonstances exceptionnelles et inévitables, survenant au lieu de destination ou à proximité immédiate de celui-ci et ayant des conséquences importantes sur l'exécution du contrat. Dans ce cas, la 2FOPEN procédera au remboursement intégral des paiements effectués, sans toutefois entraîner de dédommagement supplémentaire.

### Assurance

Notre assureur de garantie civile professionnelle nous garantit contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile Professionnelle telle qu'elle est exposée aux articles L. 211-16 et L. 211-17 du code du tourisme.

La garantie prend également en charge les dommages causés à des voyageurs, à des prestataires de services ou à des tiers par suite de fautes, erreurs de fait ou de droit, omissions ou négligences commises à l'occasion de l'offre, de l'organisation et de la vente de nos prestations tant de notre fait que du fait de nos préposés, salariés et non-salariés.

Vous vous engagez à détenir et être à jour de votre assurance de responsabilité civile pour couvrir les dommages que ce contrat pourrait causer.

Nous proposons une assurance « annulation-voyage avant départ » du groupe MAIF/ASSURINCO ou deux autres formules, « Multirisque avant et pendant le séjour et Assistance Plus pendant le séjour » de l'entreprise ALLIANZ TRAVEL.

### Responsabilité de plein droit de la bonne exécution des prestations réservées

La 2FOPEN est responsable de plein droit des prestations touristiques contractées dans le cadre du présent contrat.

La 2FOPEN peut toutefois s'exonérer de tout ou partie de sa responsabilité en apportant la preuve que le dommage est imputable soit au licencié, soit à un tiers étranger à la fourniture des services de voyage compris dans le contrat et revêt un caractère imprévisible ou inévitable, soit à des circonstances exceptionnelles et inévitables.

Conformément à l'article L 211-17, IV du code du tourisme, le montant des éventuels dommages-intérêts que la 2FOPEN serait condamné à verser au licencié pour quelque cause que ce soit, sera limité à trois fois le prix total hors taxes des prestations, à l'exception des préjudices corporels et des dommages causés intentionnellement ou par négligence.

### Non-conformité

La 2FOPEN est l'unique garant de la conformité des prestations au contrat. Le licencié non professionnel ou consommateur a à ce titre la possibilité de formuler une demande au titre de la garantie légale de conformité prévue aux articles L. 217-11 et suivants du code de la consommation et des articles 1641 et suivants du code civil.

Le licencié consommateur ou non professionnel doit communiquer à la 2FOPEN les vices et/ou défauts de conformité dans les meilleurs délais à compter de la fourniture des services, conformément à l'article L. 211-16 II du code du tourisme. Cette communication doit se faire, pièces justificatives à l'appui, de préférence dans un délai de 7 jours suivant la fin des prestations, afin que la 2FOPEN puisse enquêter sur le trouble et apprécier la réalité des défauts allégués de façon efficace et dans l'intérêt des deux parties.

Les défauts et/ou vices constatés donneront lieu à rectification, substitution, réduction de prix ou remboursement dans les meilleurs délais, compte tenu de l'importance de la non-conformité et de la valeur des services de voyage concernés.

En cas de proposition de la 2FOPEN d'une prestation de remplacement ou d'une réduction de prix, le voyageur ne peut refuser les autres prestations proposées que si elles ne sont pas comparables à ce qui avait été prévu dans le contrat ou si la réduction de prix octroyée n'est pas appropriée.

La garantie de la 2FOPEN est limitée au remboursement des services effectivement payés par le licencié consommateur ou non professionnel et la 2FOPEN ne pourra être considérée comme responsable ni défaillante pour tout retard ou inexécution consécutif à la survenance d'un cas de force majeure ou de circonstances exceptionnelles ou inévitables.

Conformément à l'article R 211-6, 4° du code du tourisme, le licencié peut contacter rapidement la 2FOPEN aux coordonnées figurant sur le présent contrat, afin de communiquer avec lui de manière efficace, demander une aide si le licencié est en difficulté ou se plaindre de toute non-conformité constatée lors de l'exécution du voyage ou du séjour.

### **Règlement des litiges**

Le licencié peut recourir à une médiation conventionnelle, notamment auprès de la Commission de la médiation de la consommation ou auprès des instances de médiation sectorielles existantes, ou à tout mode alternatif de règlement des différends (conciliation, par exemple) en cas de contestation.

Le licencié peut également saisir le Médiateur du Tourisme et du Voyage sur le site suivant : <https://www.mtv.travel/> dans le cas où la réponse apportée par l'Office au Licencié sur sa réclamation soit jugée insuffisante.

Dans le cas où le service aurait été acheté en ligne par le licencié, ce dernier est informé qu'il a la faculté, conformément à l'article 14.1 du règlement (UE) n°524/2013 du parlement européen et du conseil du 21 mai 2013, d'introduire une réclamation et de sélectionner un organisme de règlement des litiges sur le site internet suivant :

<https://webgate.ec.europa.eu/odr/main/index.cfm?event=main.home.show&lng=FR>

### **Cession de contrat**

Le licencié a la possibilité de céder son contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour, tant que ce contrat n'a produit aucun effet.

Le licencié ne peut céder son contrat qu'à la condition d'informer la 2FOPEN de sa décision par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception au plus tard sept jours avant le début du voyage. Cette cession n'est soumise, en aucun cas, à une autorisation préalable de l'organisateur ou du détaillant.

Le licencié cédant et le cessionnaire sont solidairement responsables du paiement du solde du prix et des frais supplémentaires éventuels que la cession pourrait engendrer.

### **Cession de droit à l'image**

Le licencié consent à être photographié(e) tout au long du séjour la fédération 2FOPEN représentée par [représentant légal] et ses partenaires intervenant sur les prestations sollicitées et autorise 2FOPEN à reproduire et à diffuser, directement ou par l'intermédiaire de tiers, à titre non exclusif, les photographies le représentant ainsi qu'à exploiter ces clichés, en partie ou en totalité, sous toute forme et sur tous supports.

Le droit d'exploiter les photographies le représentant comprend notamment : les documents de communication physique ou numérique (brochures, site Internet, bannières...), l'édition numérique (dvd, CD photo, vidéo...), les articles de presse (magazines, quotidiens et périodiques).

Les utilisations de l'image du licencié ne devront en aucune façon porter atteinte à sa vie privée, et plus généralement le nuire ou lui causer un quelconque préjudice. Cette autorisation de l'utilisation de d'image est consentie à titre gracieux pour une durée indéterminée et peut donc être résilié à tout moment par le licencié.

En cas de non-acceptation de la cession de droit à l'image, celle-ci doit être notifiée dans le contrat de séjour.